

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Mars 2017

Commune de
PAULHAN

N° 2017/03/17

Date de la convocation	21/03 / 2017
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 23	Pour : 25
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le trente mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etait Absent : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine.

Procuration : - Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr ALEIX Bertrand
- Mme AMMARI Hanane à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Syndicat Centre Hérault - Désignation d'un élu référent
« déchets »

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le Syndicat Centre Hérault a sollicité la commune afin que celle-ci nomme un élu référent « déchets ».

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170330-2017-03-17-DE
Date de télétransmission : 03/04/2017
Date de réception préfecture : 03/04/2017

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un élu référent « déchets »

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de désigner Monsieur Léon JAURION, conseiller municipal, référent « déchets » sur la commune,
- Mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170330-2017-03-17-DE
Date de télétransmission : 03/04/2017
Date de réception préfecture : 03/04/2017